

Au fil du Ponteillard



Bulletin d'informations municipales de la Commune de MALLEMOISSON
n° 64 **Janvier . Février . Mars 2015**

*Emmanuelle MARTIN, Maire de Mallemoison
et son Conseil Municipal*

*Vous présentent leurs meilleurs voeux
de bonheur et de prospérité
Et sont heureux de vous convier
à la cérémonie des voeux de nouvelle année*

*Vendredi 23 Janvier 2015
à 18 heures 30
à la salle des Cèdres (face à la mairie)*

Qui sera suivie d'un vin d'honneur



Le Mot du Maire

Chaque début d'année est rythmé par de nouvelles résolutions, l'espoir de voir de nombreux projets se réaliser, le souhait sincère et profond de voir ceux qui nous sont chers, à la fois heureux et en bonne santé. C'est pourquoi à l'aube de cette nouvelle année, entourée de mon conseil municipal, je vous adresse mes meilleurs vœux ainsi qu'à tous vos proches.

Cette année sera probablement marquée par de nombreuses évolutions, notamment sur le plan institutionnel, avec la Réforme territoriale qui, progressivement, va engendrer plusieurs transformations du paysage institutionnel de notre pays. Tout d'abord nous l'avons vu récemment avec la fusion des régions qui porte leur nombre à 13 au lieu de 22 (pas de changement en ce qui concerne notre région Provence Alpes Côte d'Azur), des transferts de compétences programmés entre les Départements et les Régions, l'instauration de seuils de regroupements minima pour les Communautés de Communes, la disparition de syndicats intercommunaux, la mise en application de trois lois majeures qui bouleversent radicalement nos fonctionnements actuels : Loi Alur, Loi Maptam et Loi Notre, un véritable tourbillon de réformes et de révolutions dans nos collectivités.

Les enjeux sont de taille. La vigilance sera de mise. Quelles compétences seront transférées ? Quels coûts supplémentaires ou mieux quelles économies réalisées ?

Pour ce qui nous concerne directement : quel avenir pour la structure associative du Pays Dignois qui fédère 27 communes et 5 intercommunalités depuis plus de 12 ans, structure porteuse de nombreux projets de développement ? Quel devenir pour le Syndicat Mixte de la Bléone qui rassemble 21 communes depuis 1980 avec une réelle expertise qui a fait toutes ses preuves ?

Au vu de l'efficacité, de la technicité et de la spécialisation de certaines structures, la question ne peut se résumer simplement à la suppression ou pas d'un « échelon » du désormais médiatique « millefeuille » territorial.

Il est indiscutable qu'une réforme profonde doit être amorcée pour gagner en efficacité. La clarification des compétences est inévitable avec pour corollaire la réduction des dépenses publiques.

Cette réforme devra être menée en dehors de tout clivage partisan, malgré le mécontentement des élus et en évitant des revirements multiples, néfastes pour le fonctionnement de notre démocratie.

Nous serons vigilants mais aussi exigeants à chacune de ces étapes afin que cette réforme du « Millefeuille territorial » ne se transforme pas en tarte à la crème...

Très belle année 2015 et plus encore....

Emmanuelle Martin

2 - CONCRÈTEMENT, ÇA SE PASSE COMMENT ?

1. UN AGENT RECENSEUR RECRUTÉ PAR VOTRE MAIRIE SE PRÉSENTE CHEZ VOUS

et vous propose de vous faire recenser en ligne ou sur papier.

2. VOUS RÉPONDEZ AUX QUESTIONNAIRES

Le plus simple : choisissez d'être recensé en ligne !

- Allez sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « recensement en ligne ».
- Utilisez le code d'accès et le mot de passe qui figurent sur la première page de ce document pour vous connecter au site, puis saisissez les informations renseignées par l'agent recenseur concernant votre logement.
- Vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

Sinon, vous pouvez répondre sur les documents papier.

- Si vous choisissez de répondre sur les documents papier, l'agent recenseur vous remet une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes vivant dans votre logement, quel que soit leur âge.
- Lisez et remplissez lisiblement les questionnaires seul ou avec l'aide de l'agent recenseur.
- À un moment convenu avec vous, l'agent recenseur vient les récupérer ou vous pouvez les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

3. POUR CONNAÎTRE LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Les résultats du recensement de la population sont disponibles gratuitement sur le site de l'Insee : www.insee.fr



Pour bien remplir mes questionnaires :

- J'écris au stylo à bille noir ou bleu.
- Je n'utilise ni crayon à papier ni blanc correcteur.
- J'écris très lisiblement. **SAINT-MALO**
- Je coche la case qui convient.
- Je note un chiffre par case. **0 4**
- Je ne raye pas les autres cases, même si je ne suis pas concerné(e) par la question.
- Je ne plie pas mes questionnaires.
- Et surtout, je pense à bien les remettre à la date indiquée par mon agent recenseur.

N° Imprimé : 101 / PREMIÈRE NATIONALE - 2014-2015

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous ne soyez pas compté(e) plusieurs fois.

Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenus au secret professionnel.

TOUTES LES INFORMATIONS SONT DISPONIBLES SUR LE SITE

WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR

PLUS D'INFORMATIONS ÉGALEMENT AUPRÈS DE VOTRE AGENT RECENSEUR OU DE VOTRE MAIRIE.

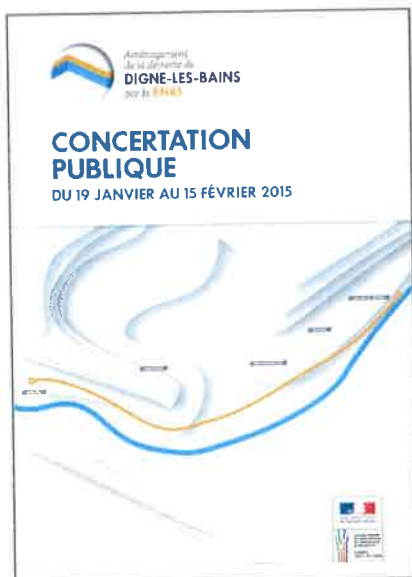


La campagne de recensement

La campagne de recensement lancée par l'INSEE aura lieu sur le territoire communal du:

15 janvier au 14 février 2015

Trois agents recenseurs ont été recrutés pour procéder à la distribution et la collecte des fiches de recensement.



Dans le cadre du projet d'aménagement de la desserte de DIGNE LES BAINS par la RN 85, l'Etat organise une concertation publique, dans les communes concernées par le tracé.

Une exposition permanente sera installée en mairie et sera accessible à tous aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, de même pour le registre de concertation.

Plusieurs permanences thématiques seront organisées par l'Etat et une **réunion publique aura lieu le vendredi 6 février 2015 à 18H—salle des Cèdres**. Tous les habitants de la commune sont conviés à cette réunion.

Le Conseil Municipal Jeune

Le samedi 20 décembre, nous avons eu le plaisir de mettre en place officiellement le Conseil Municipal Jeune. Félicitations à nos huit jeunes élus ou volontaires pour leur engagement dans la vie communale.

Nos huit élus :

CM2 : Elsa COMBE ,Elsa MARIGLIANO, Noëlie GARGUILO

6ème : Anaïs TRABUC, Lise LIAUTAUD

5ème : Benjamin COUVE, Lyam FERAUD, Théo MARTIN

Une partie de nos jeunes élus



Le repas de nos aînés organisé par le CCAS

Le 7 décembre dernier, le CCAS a organisé le traditionnel repas de Noël pour nos aînés, en jumelage avec le CCAS de la commune de MIRABEAU.

Nos aînés des deux communes se sont retrouvés pour un moment de gourmandise et de convivialité chez Daniel VIDAU à MIRABEAU .



Convivialité, économie, écologie, et solidarité ne sont pas des mots auxquels vous pensez lorsque l'on vous parle de votre trajet domicile - travail ? Normal : 9 conducteurs sur 10 font ce trajet seul dans leur voiture...

La solution ? **Le covoiturage** : Un moyen simple pour faire des économies, décompresser à la sortie du travail, réduire les embouteillages et la fatigue en voyageant de manière conviviale !

Facile d'utilisation **Covoiturage 04** met en relation les usagers en quelques clics seulement ! Des rubriques « covoiturage événementiel », « espace partenaires », une éco-calculatrice et une application smartphone sont également disponibles !

Alors, *Mallemoissonnais* : n'attendez plus ! Connectez-vous et retrouvez-vous sur le site gratuit mis en place par le Conseil général :

www.covoiturage04.fr ou au 09 72 26 26 75 !

Agenda

23 janvier 2015: Cérémonie des Voeux du Maire — 18h30
Salle des Cèdres

25 janvier 2015: : Galette des rois du 3ème âge organisée par le Comité des Fêtes.

6 février 2015: 18H—Salle des Cèdres: Réunion publique dans le cadre de la concertation organisée par l'Etat , pour le projet d'aménagement de la desserte de DIGNE LES BAINS par la RN 85;

14 février 2015: Loto organisé par le Comité des Fêtes

28 mars 2015: Carnaval organisé par le Grillon Buissonnier

Rappel ECOBUAGE



Ce fascicule concernant la réglementation d'emploi du feu est consultable en mairie.

Communes à aléa feu de forêt faible	Végétaux coupés feux de camp	AUTORISÉ	AUTORISÉ	INTERDIT (sauf dérogation du préfet)	AUTORISÉ	AUTORISÉ
	Végétaux sur pied	AUTORISÉ	DÉCLARATION MAIRIE	INTERDIT (sauf dérogation du préfet)	DÉCLARATION MAIRIE	AUTORISÉ
		01/01-14/03	15/03-15/04	16/06-14/09	15/09-15/10	16/10-31/12
Communes à aléa feu de forêt fort	Végétaux coupés feux de camp	AUTORISÉ	DÉCLARATION MAIRIE	INTERDIT (sauf dérogation du préfet)	DÉCLARATION MAIRIE	AUTORISÉ
	Végétaux sur pied	AUTORISÉ	INTERDIT (sauf dérogation du préfet)			AUTORISÉ

* Contraire à l'interdit en matière d'activités et d'équipements doivent avoir été présentés à toute réquisition.

Dernière minute.....

Je suis Charlie

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires de la mairie et de la médiathèque:

La mairie est ouverte le mardi de 13h30 à 17h00 et du mercredi au samedi de 8h30 à 12h00. (04.92.34.65.03)

La médiathèque Michel Martin est ouverte le mercredi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30, les jeudi et vendredi de 16h30 à 18h30 et le samedi de 13h30 à 18h30.

NOUVEAU : NUMERO D'URGENCE DE LA MAIRIE : 07.85.59.64.73 (en dehors des jours et heures de la mairie et uniquement en cas d'urgence...).

Permanence de l'Assistante Sociale:
Madame PAYAN effectue sa permanence en mairie , les 3èmes vendredi du mois de 9h00 à 12h00. Pour toute demande de rendez-vous, merci de la contacter au: 04.92.30.09.20.

Déchets verts:

Le ramassage des déchets verts est réalisé par les employés communaux tous les premiers lundi du mois.

Les personnes intéressées doivent au préalable s'inscrire en mairie et déposer leurs déchets verts dans des sacs poubelles devant leurs habitations.

Pour rappel, lors de gros volumes de déchets verts, la commune met à disposition une benne au tarif de 20 euros.

Horaires d'ouverture de la déchetterie intercommunale:

Du lundi au vendredi de 15h à 18h
Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 18h
(la déchetterie est fermée le dimanche et les jours fériés)